

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE CERTAINS SYSTÈMES D'ÉLECTRODES EN GRAPHITE ORIGINAIRES DE L'INDE**

2007/62. Les enquêtes ouvertes par les règlements (CE) n° 216/2007 et n° 217/2007 de la Commission du 28/02/2007 (JOUE L62 du 01/03/2007) sur le contournement éventuel des mesures compensatoires et antidumping instituées sur les importations de certains systèmes d'électrodes en graphite originaires de l'Inde, sont closes (Règlements (CE) n° 1228/2007 et n° 1229/2007 de la Commission du 19/10/2007 (JOUE L277 du 20/10/2007)).

Les autorités douanières sont invitées à lever l'enregistrement des importations dans la communauté de ce produit.

Les règlements de la Commission du 19/10/2007 entrent en vigueur le 21/10/2007.